

Charte de l'USEF

A - Objet de la charte

L'USEF créée en 2010 par des chefs d'entreprise déterminés à « fédérer pour mieux entreprendre », l'USEF, Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France, est une Association comprenant que des entreprises, principalement des PME, de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et dirigées par des entrepreneurs décideurs.

L'USEF s'engage sur ces questions :

DEVOIR - OBLIGATIONS - COMPORTEMENT - ACTIONS - ETHIQUE.

Ces engagements reposent sur l'action de l'USEF en sa qualité de Fédération au service des PME, de même que sur l'action des entreprises adhérentes signataires de la Charte. Cette Charte officialise notre volonté de faciliter l'intégration de l'éthique et la solidarité dans la politique des entreprises, de développer un dialogue fructueux entre notre Fédération et l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux.

B - Outils méthodologiques

- Les certifications produits
- Les certifications managériales (ISO...),
- La communication des entreprises avec leurs parties prenantes.

C - Responsabilité économique

- La responsabilité économique de l'entreprise (éthique des affaires, politique fournisseur...),
- La maîtrise des filières d'approvisionnement,
- La préservation de l'emploi.
- Respect des délais de règlements
- Respect des conditions d'hygiènes

D - Responsabilité sociale

- La responsabilité sociale de l'entreprise (politique sociale, politique salariale, politique fournisseur...),

- Respect du salarié (conditions de travail, contrats...)
- La préservation de l'emploi,
- La formation et la sensibilisation des salariés,
- L'information des consommateurs.

E - Les engagements de L'USEF

L'USEF s'engage à appuyer les entreprises dans la mise en oeuvre de leur politique de développement ou leur consolidation, en leur diffusant les informations utiles, en favorisant les facteurs de l'innovation économique et sociale et en promouvant les démarches exemplaires de ses adhérents. Ces engagements se retrouvent aux différentes échelles d'intervention de L'USEF, dans la représentation de ses adhérents auprès des autres acteurs de la vie professionnelle et au niveau des travaux menés avec les adhérents au sein de la L'USEF.

Les actions et les moyens sont décrits ci-après.

E1 - Informer les PME et faciliter leur accompagnement

L'USEF s'engage à développer et à diffuser une information utile auprès des entreprises et à assurer une mission de facilitation entre les adhérents et les institutions. Ces missions d'information et d'accompagnement sont réalisées grâce aux :

- Supports d'information de L'USEF : Bulletin d'information, site internet.
- Travaux réalisés au sein de la L'USEF et leur diffusion auprès des adhérents,
- Journées de rencontres et de débats organisées par L'USEF,
- Relais d'information sur les manifestations, débats et formations proposés par les autres organisations.

E2 - Promouvoir les démarches exemplaires des adhérents

L'USEF s'engage à promouvoir les démarches exemplaires de ses adhérents en matière de politique économique ou sociale. Cette mission de promotion dirigée vers le grand public et le réseau professionnel de L'USEF est réalisée avec notamment :

- Le label USEF « Produits solidaires », marque déposée en 2010.
- Les supports d'information de L'USEF (Journal Trait d'Union ...)

F - L'engagement des entreprises signataires

Les entreprises signataires de la Charte sont en accord avec les principes et lignes directrices dont se dote L'USEF et s'engagent à respecter les exigences suivantes :

F1 - Conformité en matière de réglementation économique et sociale

Les chefs d'entreprise signataires de la Charte s'engagent à ce que leur entreprise soit en conformité avec la réglementation économique et sociale de leur secteur d'activité et de leur branche professionnelle.

F2 - Proactivité selon des critères objectifs, qualifiés, dans une démarche de progrès

Les chefs d'entreprise signataires de la Charte s'engagent à être proactifs au sein de leur entreprise et vis-à-vis de leurs parties prenantes (fournisseurs, clients, salariés...) sur les questions de l'éthique et la solidarité. Ils s'engagent à construire leur politique sur des critères objectifs d'évaluation, de suivi et de communication et à développer les moyens humains, les outils techniques et les ressources financières nécessaires à la consolidation de leur politique.

F3 - Implication dans les actions de L'USEF

Les entreprises signataires de la Charte s'engagent à être actives notamment en communiquant leurs avancées, en étant forces de propositions, en ayant une personne référente au sein de leur entreprise.

Les entreprises signataires de la Charte adhèrent à l'esprit de mettre en commun leurs progrès, leurs interrogations et leurs besoins en matière d'éthique, dans le but de mieux progresser ensemble et de renforcer leur politique respective.

G - Démarche de progrès

L'USEF mène son action au service du bien commun et de l'intérêt général, en mettant en avant le rôle et la spécificité des PME dans la réinvention des modèles économiques et sociaux.

Les dirigeants signataires de la Charte conçoivent la nécessité de repenser notre économie actuelle comme une responsabilité à l'égard des générations présentes et futures et comme une opportunité d'innovation garante de la pérennité des entreprises, de leur croissance et du bien-être dans la société.

En conséquence, les signataires de cette Charte s'engagent à développer leurs efforts dans la durée et à sécuriser pas à pas les actions menées par L'USEF.